6366/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 09 mars 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 09 mars 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen

E 15563

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 mars 2021
(OR. en)

6366/21

CES 1

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen

DÉCISION (UE) 2021/… DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 300, paragraphe 2, et son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen[1],

vu la proposition de la République tchèque,

après consultation de la Commission européenne,

[1] JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.

considérant ce qui suit:

(1) Le mandat des membres du Comité économique et social européen est arrivé à expiration le 20 septembre 2020.

(2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392[1] portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant la décision du Conseil portant nomination des membres dudit Comité pour la même période. Le 22 octobre 2020, le 30 octobre 2020 et le 13 novembre 2020, le Conseil a adopté trois autres décisions portant nomination de membres dudit Comité pour ladite période[2]. Un siège du Comité économique et social européen pour la République tchèque est resté vacant et doit être pourvu par une décision de nomination ultérieure.

---

[1] Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du 5.10.2020, p. 1).

[2] Décision (UE) 2020/1555 du Conseil du 22 octobre 2020 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 (JO L 355 du 26.10.2020, p. 1), décision (UE) 2020/1636 du Conseil du 30 octobre 2020 portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 (JO L 369 du 5.11.2020, p. 1) et décision (UE) 2020/1709 du Conseil du 13 novembre 2020 portant nomination de deux membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 (JO L 385 du 17.11.2020, p. 16).

(3) Par lettre du 7 décembre 2020, la République tchèque a confirmé la désignation de M. Jaroslav UNGERMAN en vue de sa nomination en tant que membre du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025. Il convient de nommer ledit membre pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Jaroslav UNGERMAN, *Advisor and analyst specialised in economics and strategic planning*, est nommé membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président